Informations de base

2015/2874(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la République centrafricaine **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** République centrafricaine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/10/2015	Décision du Parlement	T8-0342/2015	Résumé
08/10/2015	Résultat du vote au parlement		
08/10/2015	Débat en plénière		
08/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2874(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1000/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1009/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1010/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1011/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1014/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1016/2015	06/10/2015	
Proposition de résolution		B8-1019/2015	06/10/2015	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0342/2015	08/10/2015	Résumé

Résolution sur la République centrafricaine

2015/2874(RSP) - 08/10/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la République centrafricaine (RCA).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Les députés ont rappelé que le pays vivait sa pire crise humanitaire depuis son indépendance en 1960, une crise affectant l'ensemble de sa population, soit 4,6 millions de personnes, dont la moitié étaient des enfants. Exprimant ses préoccupations quant à la situation en RCA qui risque de conduire le pays au bord d'une guerre civile, le Parlement a déploré les morts que les dernières flambées de violence ont occasionnées et condamné les attaques perpétrées contre les organisations humanitaires et leurs bâtiments.

Le Parlement a demandé aux autorités de la RCA de **concentrer leurs efforts sur la lutte contre l'impunité et sur le rétablissement de l'état de droit**. Il a salué la mise en place de la Cour pénale spéciale, chargée d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme commises en RCA depuis 2003 et souligné que cette Cour avait besoin d'une **aide financière et technique internationale** pour pouvoir s'acquitter de sa mission. Il a demandé la convocation d'une réunion des donateurs internationaux dans les plus brefs délais.

La résolution a invité le gouvernement de transition et la communauté internationale à **s'attaquer aux causes profondes de la crise**, comme la pauvreté généralisée, les inégalités économiques, l'accroissement du chômage et l'absence de redistribution, à travers le budget de l'État, des richesses générées par les ressources naturelles du pays.

Dans le même temps, le Parlement a déploré que les milices se soient renforcées, malgré l'embargo sur les armes que les Nations unies ont décrété. Il a demandé à toutes les parties de **se conformer à l'accord de désarmement signé le 10 mai 2015**, soulignant que le désarmement des groupes armés devait être une priorité absolue en prévision des élections présidentielles et législatives qui doivent se tenir en RCA avant la fin de l'année.

Action de l'UE: le Parlement s'est félicité de la **mission de conseil militaire de l'Union européenne (EUMAM RCA)**, lancée en mars 2015 par le Conseil européen, et du lancement de projets destinés à remettre en activité les forces de police et de gendarmerie chargées de maintenir l'ordre et d'endiguer les émeutes, à rétablir le centre de commandement opérationnel commun, à renforcer le pouvoir judiciaire et à remettre les infrastructures pénitentiaires en état.

Les députés ont également salué le **renforcement de l'engagement humanitaire de l'Union et de ses États membres en RCA** à la lumière de l'évolution des besoins. Ils ont rappelé à cet égard que depuis mai 2015, l'Union avait porté le montant de son assistance à la RCA à **72 millions d'euros**, répartie entre l'aide humanitaire (10 millions d'euros d'argent frais), le soutien budgétaire (40 millions d'euros supplémentaires) et un nouvel apport au fonds multidonateur (22 millions d'euros).

Le Parlement a toutefois demandé à l'Union européenne d'apporter **une aide plus coordonnée et plus efficace** à la population de la RCA, soulignant la nécessité d'apporter une aide vitale à la population de RCA qui en a besoin, ainsi qu'aux réfugiés dans les pays voisins. Il a invité les États membres et les autres donateurs à **augmenter leur contribution au fonds européen pour la RCA**, le fonds fiduciaire Bêkou, dont le but est de promouvoir la stabilisation et la reconstruction du pays en tenant compte de la nécessité de mieux coordonner les programmes de reconstruction et de développement avec les interventions humanitaires.

Commerce du diamant: le Parlement a rappelé que les groupes armés tiraient profit du commerce de bois et de diamants en contrôlant des sites d'exploitation et en « taxant » et en rackettant les mineurs et les négociants en échange de leur protection, et que des courtiers centrafricains avaient acheté des diamants d'une valeur de plusieurs millions de dollars sans s'inquiéter de savoir si cet argent ne servait pas à financer des groupes armés.

En conséquence, les députés ont exhorté les courtiers en diamants de RCA à **se conformer au processus de diligence** en la matière et engagé les entreprises internationales actives dans ce secteur à remédier aux lacunes du processus de Kimberly tout au long de la filière diamantaire en provenance de RCA. Ils ont demandé aux autorités centrafricaines et aux entreprises étrangères de contribuer au **renforcement de la gouvernance dans le secteur des industries d'extraction**, en respectant l'initiative en faveur de la transparence dans ce secteur.

Les entreprises internationales du secteur du diamant devraient être très **attentives à l'origine des diamants** afin d'éviter d'alimenter le conflit en achetant des diamants de RCA extraits et négociés dans l'illégalité. Le Parlement a également invité les entreprises européennes qui commercent avec des entreprises forestières de RCA à se conformer au **règlement de l'Union sur le bois** et demandé à l'Union de faire preuve de la plus grande rigueur dans l'application de ce règlement vis-à-vis des importateurs de bois originaire de la RCA.